

N° 630 juin 2023

N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

le journal



www.fo-metaux.org

Economie de guerre ou guerre économique ?

Alors que le conflit en Ukraine suite à l'agression russe fait rage depuis plus d'une année, le front s'enlise et les stocks sont presque vides, sans pour autant que les belligérants semblent décidés à s'arrêter. L'Europe, et notamment la France, ont déclaré qu'il fallait passer à une économie de guerre pour soutenir l'Ukraine et faire trébucher le géant russe. De quoi parle-t-on ? Notre pays en a-t-il les capacités ?

Lear - p.15
FO reste incontournable

Latécoère - p. 16
Enfin tiré d'affaire ?

ASB - p.20
Changement de dimension

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

*Organe de la Fédération Force Ouvrière
de la Métallurgie,*

"FO Métaux LE JOURNAL"

*est le magazine de tous ses syndicats et de tous
ses adhérents.*

*Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de
lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre
contact avec la rédaction dès qu'un événement le
justifie.*

*Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre
entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne
des éléments de comparaison et rend service à d'autres
syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.*

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

*Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la
Fédération :*

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffres à connaître :

SMIC horaire brut : 11,52 euros

SMIC brut mensuel : 1747,20 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 666 euros par mois

(pour l'année 2023 : 43 992 euros)

Coût de la vie :

+0,6 % en avril (+0,6 % hors tabac);

+5,9 % en glissement sur les 12 derniers
mois (+5,8 % hors tabac).

Chômeurs : 2 801 400

(catégorie A, publiés le 26 avril 2023)

Indice de référence des loyers :

138,61 (1^{er} trimestre 2023).

Taux d'intérêt (30 mai) :

3,15 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

*Economie de guerre
ou guerre économique ?*

4-11

15 L'actu en bref

Lear : FO reste incontournable

15

16 Actualité sociale

Latécoère enfin tiré d'affaire ?

16

16 Actualité syndicale

Constellium Issoire : vers la reconquête

16

Haute-Marne :

une USM combative

17

Métaux de Reims : un nouveau départ

17

L'USM de Corrèze poursuit son développement

18

USM de l'Allier : la question des salaires

18

20 Infos

ASB change de dimension

20

Hervé « Fernand » Levêque nous a quittés

20

21 Vos droits

Elections au CSE : désigner un représentant

21

22 Jeux

Des métaux et des mots

22



Et toujours
l'information
en ligne sur...
www.fo-metiaux.com



Le 11 mai, le président de la République a prononcé un discours pour « accélérer la reconquête industrielle française », puis, lors de sa dernière allocution télévisée, il a évoqué, entre autres, la réindustrialisation de notre pays. Il reconnaît que la France s'est davantage désindustrialisée que les autres pays en Europe. Pour notre Fédération, c'est enfin une prise de conscience qui va dans le sens de la défense de l'industrie sur notre territoire, combat que nous menons depuis de nombreuses décennies. Encore faut-il être sûr qu'il ne s'agisse pas simplement de belles intentions ou de vaines promesses.

Il reconnaît qu'il y a eu par le passé, et d'ailleurs, comme nous le disons haut et fort, cela existe malheureusement encore aujourd'hui, des choix presque idéologiques pendant de nombreuses années pour dire finalement que l'industrie ne serait pas créatrice de bons emplois et qu'il vaut mieux être un pays de services et de tourisme. Pour l'avoir vécu, nous avons à maintes reprises dénoncé cette idéologie et cette politique anti-industrielle auprès des présidents de la République successifs et de leurs gouvernements avec nos différents livres blancs en faveur de l'industrie. Un pays sans industrie, c'est une économie qui demeure fragile et en danger, soumise aux aléas des services et du tourisme qui restent néanmoins complémentaires pour notre pays. Il ne faut d'ailleurs pas opposer l'un à l'autre, nous avons besoin d'une industrie forte et créatrice de richesse pour notre économie, des services et du tourisme, mais tout cela reste bien évidemment complémentaire.

Nous n'avons pour notre part jamais opposé l'un ou l'autre, mais la fameuse et réelle désindustrialisation a été menée par certains représentants patronaux qui ne pensaient qu'aux profits avec des délocalisations abusives, et ce avec l'aval aussi de certains politiciens qui avaient des œillères et ont laissé faire pour aboutir à ce constat aujourd'hui inévitable de la désindustrialisation. Il aura aussi fallu subir plusieurs crises successives : sanitaire, énergétique, d'approvisionnement et la guerre en Ukraine, cumulées aux effets de l'inflation, pour se rendre compte de la dépendance de la France et de l'Europe avec des ruptures d'approvisionnement catastrophiques qui font réfléchir les industriels à la nécessité d'une stratégie industrielle sur notre territoire. Pourvu que cela dure ! Nous nous battons toujours pour notre industrie et ses emplois.

Réindustrialiser : enfin la prise de conscience !

Il faut donc arrêter cette spirale infernale de la désindustrialisation et relocaliser tout en créant un maximum d'usines en France ; nous ne pouvons qu'être d'accord et il faut aussi que cela se traduise par des réelles créations d'emplois. Des objectifs et orientations ont été fixés par le président de la République : il faut parvenir à 600 créations nettes d'usines d'ici 2027 ; instaurer une « commande publique plus responsable » davantage tournée vers l'achat de produits français et européens ; favoriser une fiscalité verte pour attirer les investissements ; agir sur les réglementations européennes ou encore simplifier les conditions d'implantation des entreprises ; un budget de 700 millions d'euros annoncés pour améliorer les formations aux « métiers d'avenir » ; flécher le bonus écologique vers les véhicules produits en Europe, ce bonus écologique destiné à l'achat d'une voiture électrique qui sera réformé pour « prendre en compte l'empreinte carbone », y compris les émissions de CO₂ dues à la production d'électricité (mix électrique) et ainsi favoriser les véhicules fabriqués en Europe, voire en France ; un "crédit d'impôt industrie verte" pour les batteries et éoliennes, etc.

Contrairement à la réforme des retraites, que nous n'acceptons toujours pas, sur la défense de l'industrie, nous sommes disponibles pour apporter notre expertise et nos savoir-faire en faveur de l'emploi pour les salariés et adhérents que nous représentons.

Dans tous les cas, à l'heure actuelle, l'industrie, grâce en partie à nos actions syndicales et un dialogue social de qualité, est porteuse de nombreuses bonnes nouvelles avec des secteurs industriels à l'instar de l'aéronautique, de l'automobile et du nucléaire qui prévoient un nombre important de recrutements. Vous en retrouverez les détails dans l'édition de ce journal dans la rubrique des brèves. Vous y trouverez également un dossier spécifique intitulé « Économie de guerre ou guerre économique ? ».



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Economie de guerre ou guerre économique ?

Alors que le conflit en Ukraine suite à l'agression russe fait rage depuis plus d'une année, le front s'enlise et les stocks sont presque vides, sans pour autant que les belligérants semblent décidés à s'arrêter. L'Europe, et notamment la France, ont déclaré qu'il fallait passer à une économie de guerre pour soutenir l'Ukraine et faire trébucher le géant russe. De quoi parle-t-on ? Notre pays en a-t-il les capacités ?

C'est une notion qui semblait cantonnée aux livres d'histoire que le chef de l'Etat a remise au goût du jour le 13 juin 2022, lors de sa visite au salon mondial de la Défense et de la Sécurité Eurosatory en expliquant que la France était « entrée dans une économie de guerre » et soulignant que la guerre en Ukraine obligeait non seulement à revoir la loi de programmation militaire (LPM) mais aussi à s'interroger sur l'appareil de production de défense de la France et de l'Europe. Quelques mois plus tard, en janvier 2023, la Première ministre annonçait une forte augmentation du budget de défense au travers de la LPM 2024-2030 soumise aux députés le 22 mai dernier, d'un montant de 413 milliards d'euros, réponse au président de la République, qui avait déclaré : « Nous avons besoin de renforcer une industrie et une base industrielle et technologique de défense européenne beaucoup plus forte et beaucoup plus exigeante [...], sinon nous construirons les dépendances de demain ». Pourtant, la hausse annoncée compense à peine les coupes importantes d'après la crise de 2008. La métallurgie figure parmi les secteurs directement concernés, du fait que nombre de ses entreprises sont caractérisées par la dualité de leurs activités (elles œuvrent tant dans le civil que le militaire, à l'image d'Airbus group, d'Ariane group...).

Si la version 2023 de l'économie de guerre n'a que peu à voir avec celle du siècle dernier (voir article p.8), elle semble porter la promesse d'un renouveau industriel, inscrit dans une certaine continuité, contrairement à ce que le ton martial de l'annonce laisse penser. C'est d'ailleurs ce que montre le rapport parlementaire des députés Mirallès et Thiériot sur la « préparation à la haute intensité » publié en février 2022. L'armée française y est présentée comme « un outil de défense expéditionnaire tourné vers la lutte anti-terroriste ». Les nombreuses opérations spéciales menées

par les forces françaises ces deux dernières décennies ont certes requis des capacités complètes (air, terre, mer) mais avec des volumes réduits, qualifiés d'« échantillonnaires », pour des interventions de basse intensité et d'une durée limitée. Il s'agit des conséquences de la fin de la guerre froide et de la volonté des démocraties occidentales de récolter « les dividendes de la paix ». La défense est alors devenue une variable d'ajustement budgétaire. Entre 1991 et 2021, la France a divisé son nombre de chars de combat par six, son aviation, sa marine et ses effectifs par deux. Mais le rapport fait remarquer que cette époque est révolue et que les armées doivent retrouver leurs muscles.

Nouveaux conflits

Cette remontée en puissance des armées, et donc de sa base industrielle, n'a cependant pas attendu la déclaration présidentielle pour s'enclencher. La guerre en Ukraine a mis en lumière ce que le monde politique et militaire voit venir depuis une décennie : la nécessité de se préparer à de nouveaux conflits de haute intensité dans un monde d'interdépendance où la souveraineté en termes de production peut être ardue à maintenir. Néanmoins, la nécessité affirmée de disposer à nouveau de forces militaires conséquentes et de stocks adéquats, si elle paraît de prime abord de bon sens, va bien au-delà de la seule défense du territoire. Si le rapport parlementaire note un affaiblissement du droit au profit des rapports de forces, il considère cependant faible la probabilité d'une guerre de haute intensité impliquant la France. D'où la question : pourquoi une économie de guerre ? Le rapport relève même que le ministère des Armées n'hésite plus désormais à parler d'un « risque de déclassement irrémédiable, voire d'un effacement du continent européen dans les affaires du monde » sans un outil militaire fort, manière de dire que ce dernier est aussi une façon de se faire entendre sur la scène internationale, bien plus qu'un impératif de défense des frontières hexagonales. Il rappelle aussi que « plus récemment, la remise en cause surprise du contrat liant le gouvernement australien et Naval Group pour la fourniture de sous-marins dans le cadre d'un partenariat de sécurité plus large avec la France, au profit d'un parte-



Des dimensions au-delà du seul militaire.



L'Ukraine a accéléré une mutation déjà en cours.

riariat tripartite entre l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni a montré que ces États n'avaient pas d'états d'âme à porter atteinte aux intérêts de leurs alliés si leurs intérêts commerciaux étaient en jeu », ce qui montre bien les considérations avant tout économiques du dossier. Enfin, il faut également se souvenir que l'intérêt du réarmement n'est pas seulement militaire. Il permet de faire des progrès technologiques dont les retombées profitent à l'industrie civile. Des bonds technologiques significatifs ont été accomplis après 1945 dans des secteurs de pointe comme l'aéronautique, le spatial, le nucléaire civil et l'informatique. Aujourd'hui, les ruptures technologiques attendues concernent par exemple les calculateurs quantiques ou les interfaces homme-machine dans les biotechnologies, dont les applications civiles sont aussi nombreuses que prometteuses.

Manque de visibilité

Une fois comprise et acceptée la logique qui sous-tend « l'économie de guerre », il devient possible de parler sérieusement de ce qui la rend possible : l'emploi, l'industrie, les ventes et la stratégie commerciale. D'autant que, le conflit ukrainien le démontre, mener une campagne de haute intensité n'exige pas uniquement la mobilisation de puissantes capacités initiales, mais aussi l'aptitude à régénérer le potentiel de combat. En d'autres termes, le caractère de haute intensité d'un conflit est aussi une affaire de production et de logistique. C'est d'ailleurs le cœur de la « nouvelle vision stratégique » présentée en mars dernier par la DGA pour donner corps au vœu présidentiel, articulée autour de cinq chantiers : donner de la visibilité à l'industrie par des commandes fermes, simplifier les demandes des armées, sécuriser les approvisionnements, recruter et financer. Autant de lignes directrices qui placent l'industrie au cœur de l'économie de guerre. L'industrie d'armement, dont la capacité de production est taillée pour les besoins limités des 30 dernières années, part de loin et va devoir rattraper au pas de charge le retard pris sur plusieurs décennies d'économie budgétaire en produisant plus, plus vite et au meilleur prix matériel et armement. Pour cela, la DGA considère que le « dialogue avec l'industrie doit être renforcé » et qu'une « connaissance fine des performances industrielles est donc indispensable pour répondre aux exigences du besoin des forces et pour accélérer, à la demande, les cadences d'activités, notamment de production », ce qui passe « par un renforcement des actions en faveur des PME et ETI qu'il convient d'informer, d'aider et de protéger lorsque c'est nécessaire ». « Pour le moment, des groupes de travail ont été mis en place mais ont produit peu de résultats, précise le secrétaire fédéral Edwin Liard, en charge de ces secteurs, et surtout, ils oublient ceux qui connaissent le mieux l'industrie : les syndicats. »

Pourtant, selon le rapport d'information du Sénat publié en février dernier sur les conséquences de la guerre en Ukraine, le compte n'y est pas, huit mois après les annonces de Satory, malgré les milliards de la LPM, notamment parce que les industriels « ne bénéficient pas de la visibilité nécessaire pour se préparer à monter en puissance », concernant tant le matériel que les indispensables munitions. « Sans engagements fermes de l'Etat, sans contrats-cadres pluriannuels, les industriels continuent à dépendre de l'ex-

portation et ne bénéficient pas de la visibilité nécessaire pour se préparer le cas échéant à monter en puissance », insistent les sénateurs. D'autant que malgré la dualité des activités de nombre d'entre eux, leur modèle économique basé sur la rentabilité à court terme et l'exigence des normes civiles rendent difficile une montée en cadence rapide. L'argent mérite ici plus que jamais d'être qualifié de « nerf de la guerre ». Beaucoup d'industriels, comme Nexter, ont fait remarquer qu'ils en avaient jusqu'à présent été de leur poche pour anticiper les besoins militaires de l'Etat, mais qu'il fallait à présent des investissements extérieurs pour soutenir leurs efforts. Là aussi, les promesses tardent à se concrétiser. Ce besoin de « visibilité » pour l'industrie est d'autant plus important que produire plus ne peut se faire sans recrutements. Pour FO Métaux, il s'agit, dans cette perspective, de créer des emplois durables, ce que seule une activité solidement soutenue peut permettre. « Pas question pour les salariés de servir de chair à canon pour la machine de guerre industrielle et d'être laissés sur le bord de la route une fois les objectifs atteints », prévient Frédéric Homez.

Si l'effort de défense est considérable et doit bénéficier à l'industrie nationale et ses salariés, il ne faut cependant pas oublier que la puissance industrielle et le nombre ne feront pas tout. Le conflit en Ukraine a montré qu'il faudrait compter sur l'émergence d'acteurs indépendants (comme Elon Musk et son réseau Starlink), que la supériorité aérienne ne suffit plus à maîtriser un champ de bataille, qu'une bonne partie des combats sera menée dans le cyber-espace, sans oublier le rôle du renseignement et de l'innovation, bien que ce dernier point soit à nuancer. La surprenante utilisation par les Russes de coûteux missiles à hyper-vélocité n'a en effet pas changé la donne, alors que le recours par les forces ukrainiennes à des drones ne valant que quelques centaines de dollars a eu des effets dévastateurs. La posture d'intimidation stratégique de la Russie, qui repose aussi sur une palette d'outils non militaires (désinformation, propagande, moyens d'action clandestins, cyber-attaques...) montre également que les nouveaux conflits n'ont presque plus rien de commun avec les anciens. Surtout, comme l'a très justement souligné un officier de l'état-major des armées, il ne faut pas que l'hypothèse d'un conflit de haute intensité devienne le prétexte à « une course aux armements qui nous mènerait à l'escalade, à un épuisement et augmenterait voire effacerait le seuil de la dissuasion. » L'économie de guerre a redessiné la carte de l'Europe au lendemain du premier conflit mondial et si elle a favorisé la sortie de la crise économique de 1929, elle a aussi préparé 1939. Le concept est donc à manier avec prudence.

La base industrielle, socle de l'économie de guerre

Sans industrie solide, efficacement soutenue et guidée, pas de production et donc pas de guerre. Autant d'impératifs auxquels tente de répondre la nouvelle vision stratégique présentée par la Direction Générale de l'Armement (DGA) en mars, avec pour le moment des effets qui tardent à se faire sentir.

Selon le rapport présenté au Parlement sur les exportations d'armes en 2022, la base industrielle et technologique de défense (BITD) française mobiliserait « environ 200 000 emplois directs et indirects souvent très qualifiés, par nature peu délocalisables, et répartis dans des centres de production et de recherche sur l'ensemble du territoire ». Au-delà des considérations capacitaires, les ressources humaines sont celles qui présentent en réalité le plus de défis, précise le rapport. Cela vaut naturellement pour les forces armées, mais également pour les effectifs industriels.

Le rapport parlementaire d'information sur les stocks de munitions publié en février dernier pointait ainsi la rareté des profils mais aussi la complexité de la formation des ouvriers pour la production de munitions. « Le recrutement complexe et long tient en effet d'abord à la nécessité de qualifier les profils psychologiques des ouvriers au contact de la matière explosive », notent les parlementaires en indiquant que « chez Junghans, les tests psychologiques, qui s'étalent sur trois mois, débouchent sur un écrémage radical, seul un candidat sur dix étant reçu ». Les compétences de ces ouvriers sont en outre raréfiées par l'absence de formation académique: la formation est donc avant tout interne, dans le sens d'une spécialisation

La bataille de l'emploi

Le fabricant du désormais célèbre canon autoporté Caesar, mais aussi du char Leclerc, connaît bien la question. Avec ses 4 000 salariés, les recrutements effectués autour de ses usines ces dernières années ont « asséché » les bassins d'emploi. Certains métiers en tension ont vu leurs effectifs parfois doubler, d'autres secteurs sont passés au travail en rotation avec une organisation en deux-huit, voire trois-huit avec des équipes de nuit sur certains outils. Il a fallu sécuriser les emplois pour garantir la production : « l'effet Caesar », avec ses nombreuses commandes signées, a conduit à doubler l'effectif des soudeurs en CDI à Bourges et d'augmenter de 35 % le nombre de postes d'usineurs. Entre le remplacement des canons français envoyés en Ukraine et les nombreuses commandes à honorer, le travail ne manque pas. La fabrication d'un canon nécessitant deux ans de labeur, c'est par un nouvel accroissement des effectifs que l'entreprise compte accomplir sa part du contrat, même si elle peine à recruter. C'est ce qui doit permettre à Nexter de passer la production de canons Caesar à 6 par mois et de viser les 8 par mois dès 2024. Le canonier n'est pas le seul à fournir un tel effort. Dassault Aviation a déjà augmenté les cadences – avec une grande prudence toutefois, conscient des fragilités de la supply chain – pour livrer les clients export et permettre à l'armée de l'Air d'atteindre l'objectif du tout Rafale, avec 1 000 recrutements à la clé. Les 500 sous-traitants de l'avionneur suivent tout juste le rythme. Thales veut atteindre les 4,5 équipements par mois, contre 2,5 actuellement. Aresia, qui fournit à Dassault les réservoirs du Rafale, va recruter une cinquantaine de techniciens. Au-delà des soudeurs et ajusteurs, les besoins sont également très importants dans l'informatique et le numérique, où les industriels de la défense peinent à s'aligner sur les rémunérations des géants des NTIC et donc à être attractifs. Le recrutement constitue l'un des chantiers prioritaires de la « nouvelle vision stratégique » de la DGA présentée en mars dernier avec l'objectif d'apporter les « meilleures réponses aux besoins de nos armées et préparer l'avenir ». Il est prévu de mettre l'accent sur la communication auprès des jeunes générations



*Fabriquer un canon,
une activité de très haute technicité.*

croissante – d'où l'importance pour les entreprises de retenir les jeunes qu'elles ont formés. D'où l'idée, également, d'une réserve industrielle – proposé par Nicolas Chamussy, PDG de Nexter – qui serait constituée de jeunes retraités du secteur. « Avant de rappeler des retraités, réagit

Frédéric Homez, il serait avisé d'agir enfin pour l'emploi des seniors. »

ainsi que sur les compétences critiques, de renforcer l'attractivité de l'industrie ou encore d'engager un dialogue avec les entreprises, les écoles de formation et le ministère de l'Éducation nationale ; autant d'initiatives que notre organisation soutient de longue date. « FO dénonce le problème de l'attractivité depuis des années, fait valoir le secrétaire fédéral Edwin Liard, qui est peut-être la menace la plus sérieuse pour l'industrie nationale. » Une réflexion complémentaire paraît également devoir être conduite sur la formation professionnelle qui serait nécessaire en appui d'une « économie de guerre ».

De fait, les industriels n'ont cependant pas attendu la LPM 2024-2030 pour accélérer car la demande est déjà là. Certains, comme MBDA, en sont à repousser les murs pour la construction de nouvelles infrastructures. Mais il faut aussi faire avec la crainte de se retrouver en surcapacité une fois atteints leurs objectifs de densification des armées. Autrement dit, c'est aussi le modèle économique du secteur qui est en question. Jusqu'à présent, ces entreprises, dont l'État est le plus souvent actionnaire, veillent à maintenir une activité minimale sur les chaînes essentielles, grâce aux commandes publiques ou à l'export. C'est ce qui permet d'éviter une perte durable des compétences. Mais le modèle est fragile. Safran a frôlé l'arrêt de la production de l'armement sol-air modulable (A2SM) à la suite de l'annulation des commandes saoudiennes, qui n'a été sauvé que par le contrat égyptien. Chez Arquus (ex-Renault Trucks Defense), qui fabrique véhicules blindés et châssis porteurs du canon Caesar, l'usine tourne en sous-régime en bonne partie à cause de la faiblesse de l'activité destinée à l'export, mais aussi de commandes publiques pour le moment très limitées. Dans un contexte où il est à présent demandé aux industriels de produire vite et en masse, la visibilité, et donc le volume de commandes, s'avère essentielle. D'autant que la consolidation des industries de défense européennes, a priori souhaitable pour mieux résister à la concurrence extra-européenne, achoppe sur les intérêts nationaux poursuivis par chaque État membre (préservé des emplois, des savoir-faire jugés stratégiques, etc.). Il est d'ailleurs à déplorer que beaucoup ne soient même pas capables de jouer la préférence européenne.

Des logiques contradictoires

Bâtir des outils de défense demande des matières premières, et donc de sécuriser les chaînes d'approvisionnement et de sous-traitance, où se concentrent aujourd'hui plus de 50 % des délais de production globaux. A cet égard, 200 entreprises de la BITD ne seraient pas en mesure d'accélérer la production et constituent de fait des goulets d'étranglement ! Plusieurs leviers sont à l'étude pour limiter les dépendances étrangères, comme la constitution de stocks de prévoyance ou encore la diversification des sources d'approvisionnement quand elles sont uniques et, si cela n'est pas possible, la relocalisation des activités concernées en France (voir article p.9). « Les remontées rapides en cadence dans la défense sont presque impossibles car trop a été externalisé, prévient Edwin Liard. Le secteur est aussi passé sur une logique de flux tendu et de zéro stock. Les reconstituer poserait la question de leur financement, car ils sont au plan comptable des immobilisations et sont donc taxés. Qui paierait la note ? » Le nœud du problème peut se résumer ainsi : il faut raisonner dans le temps long, car tant les montées que les descentes des cadences ne peuvent se piloter sur seulement quelques mois, or l'économie de guerre exige de la vitesse. « C'est une conséquence de la guerre froide, analyse le secrétaire fédéral. Les activités de défense ont souvent été intégrées en mode dual à des activités civiles, dont elles ont adopté la logique industrielle. »



Dassault augmente les cadences sur le Rafale et doit pour cela recruter.

Des solutions à l'étude

Des groupes de travail se mettent actuellement en place chez les industriels et au GIFAS sur le sujet afin de poser ensuite les bonnes questions à l'État. Ce dernier n'a d'ailleurs pas attendu pour apporter des réponses, notamment avec la promesse de réduire la complexité des contrats et appels d'offres publics, exigeant en contrepartie une baisse des coûts (Il est à noter que la question des normes se pose aussi au niveau européen, où elles sont parfois si contraignantes, par exemple pour les substances chimiques entrant dans la composition des munitions, qu'elles menacent les capacités françaises de production, de stockage et d'élimination, encourageant à acheter à l'étranger pour les contourner). « Les organisations syndicales ne sont pas encore dans la boucle mais cela ne saurait tarder, précise Edwin Liard, car pour produire, il faudra des moyens humains, des compétences et une expertise industrielle ; autant de domaines où nous avons beaucoup à apporter. » Derrière la question des armes, il faut aussi penser bandages, alimentation, uniformes, etc. et même soins médicaux. Là aussi, pas sûr que l'industrie française soit en capacité de répondre aux défis d'un conflit de haute intensité, qui en ferait en outre une cible prioritaire pour un ennemi, nécessitant sa transformation en profondeur ; construire et réparer plus vite, dans des conditions sans doute particulièrement dégradées. Rien de sérieux n'est évoqué en ce sens pour le moment.

Les leçons de l'histoire

Forgé au siècle dernier, le concept d'économie de guerre recouvre des réalités bien différentes de celles découlant de l'agression de l'Ukraine par la Russie. Plus inquiétantes aussi. A tel point qu'il faut se demander si y recourir est vraiment pertinent.

A y regarder de plus près, l'économie de guerre s'avère aussi vieille que la guerre elle-même. Sans remonter jusqu'à l'âge de pierre, la plupart des historiens considèrent que le concept est né au XX^{ème} siècle avec la Première Guerre mondiale, même si l'idée vaut pour l'Europe des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, qui connaissait un état de guerre permanente. Les forces en présence tablaient alors sur un conflit de courte durée, et quand il s'est prolongé sur plusieurs années, exigeant de plus en plus de ressources, il a alors acquis un caractère « total ». Pour en sortir vainqueur, il devenait crucial de pouvoir le financer et organiser efficacement et sur le long terme la production d'armes et de matériels essentiels à la survie de la nation. L'ensemble de la vie économique ne tournait plus qu'autour d'un seul but : le combat. Quelques constantes marquent ce type de période. Quasi-totalité des moyens disponibles mobilisés – voire réquisitionnés ou même nationalisés – pour les industries prioritaires (à commencer par l'armement), endettement massif (l'impôt ne pouvant couvrir seul les dépenses militaires), réduction de la consommation (parfois jusqu'au rationnement) sans oublier une forte inflation (les Etats n'hésitant pas à faire tourner la planche à billets), le développement d'une économie informelle et le contrôle de l'information : la puissance publique endosse un rôle central pour mettre en œuvre des mesures exceptionnelles qui touchent aussi bien la sphère privée que publique afin d'orienter la nation vers l'effort de guerre.

Après juin 1940, le Royaume-Uni entra dans une « économie de guerre » gigantesque, redirigeant en moins de 6 mois plus de deux millions de personnes vers les usines d'armements. Quant au Victory program annoncé en janvier 1942 par Roosevelt pour faire des Etats-Unis « l'arsenal des Alliés », il suffit d'ouvrir un livre d'histoire pour mesurer son efficacité. Il part pourtant de loin car, après l'effort impulsé vers la fin de la première guerre mondiale par le War Industries Board dans le cadre de l'effort général de mobilisation économique, l'Armistice coupe net l'immense majorité des programmes de production d'armements en cours, hormis les navires déjà en construction (la notion de « dividendes de la paix » est déjà là, mais seulement pour les USA, du fait de leur politique isolationniste). Seule subsistera la production d'appareils militaires, à un rythme très limité tandis que le développement de l'artillerie et des chars d'assaut est délaissé. Les commandes massives françaises et britanniques permettront à l'industrie américaine de s'organiser pour le futur effort de guerre. Entre 1938 et 1946, Le budget de la Défense a représenté jusqu'à



1945 : 800 bombardiers produits par mois.

34,5% du produit national brut du pays et 90 % des dépenses de l'Etat fédéral. La production militaire sera multipliée par vingt ! Près de 80 000 entreprises réparties sur le territoire américain devinrent des usines d'armement. Un total de 6 340 000 véhicules légers et 90 000 chars furent construits par l'industrie automobile américaine durant ce conflit, près de 141 porte-avions, 350 destroyers, 203 sous-marins (en 1945, l'US Navy représente près de 70% du tonnage mondial des marines militaires), un peu moins de 300 000 avions (Boeing produisait à la fin du conflit 800 bombardiers B-29 par mois), sans oublier la conception et la fabrication des premières armes atomiques ainsi que de quoi équiper, nourrir et soigner les quelque 16 millions d'Américains qui ont servi sous les drapeaux pendant le conflit ainsi qu'une bonne partie de leurs alliés. L'armurerie de Springfield a ainsi produit 4,5 millions d'exemplaires du fusil M-1, la Denver Ordnance Plant, usine de munitions, produisait jusqu'à 6,25 millions de cartouches par jour ! L'assistance américaine ne fut d'ailleurs pas pour rien dans le relèvement de l'Armée rouge. A tel point que Staline en personne reconnu, selon le propos rapporté par son successeur Nikita Khrouchtchev dans ses *Mémoires*, que sans les machines américaines, la guerre aurait été perdue. Le président ukrainien Volodymyr Zelensky n'en dirait sans doute pas moins de l'aide occidentale.

Quoi qu'il en coûte ?

La France de 2023 reste bien loin de ces ordres de grandeur, même en prenant en compte les 413 milliards d'euros de la LPM 2024-2030, qui vont lui permettre d'atteindre les 2 % de son produit intérieur brut (PIB) pour entretenir et équiper ses armées, selon la recommandation de l'OTAN ; un chiffre que peinent à atteindre des partenaires comme l'Allemagne. A elle seule, l'Ukraine a multiplié par sept ses dépenses depuis le début de l'invasion, qui ont bondi à 44 milliards de dollars – soit un tiers de son PIB, ce qui fait d'elle le seul pays à vraiment être passé à l'économie de guerre. En France, ce qui s'en rapproche le plus aura finalement été le combat contre... le Covid-19 avec le fameux « quoi qu'il en coûte ». Loin des standards de l'économie de guerre, la crise actuelle rappelle surtout que, depuis vingt ans en Europe, le format et les dépenses militaires

ont été divisés par deux. Et la production de munitions par quatre. Dès lors, comment définir une économie de guerre dans le monde moderne ? Pour de nombreux pays non-belligérants et territorialement ou économiquement proches d'une zone de conflit armé, l'économie de guerre est une occasion de croissance et de développement, car ils peuvent alors augmenter leurs exportations aux belligérants. Dans d'autres cas, l'économie de guerre soutient des processus de recherche et de développement technologiques qui améliorent la capacité du pays.

La place de l'Etat

Après l'armistice de 1945, seuls les Etats-Unis se sont maintenus dans un état de guerre permanente qui a servi à faire tourner à plein leur complexe militaro-industriel, contre lequel Eisenhower avait mis en garde et qui semble parfois aujourd'hui, vu son poids dans l'économie américaine, lourdement orienter la politique étrangère du pays. « Depuis 1945, l'économie étatsunienne est une économie de guerre qui a besoin en permanence du conflit ou en tous les cas de sa menace (par exemple la guerre froide) pour fonctionner », écrivait ainsi l'historien Jacques R. Pauwels dans *Le Mythe de la bonne guerre*, en 2005. En France, la constitution d'une base industrielle et technologique de défense (BITD) capable de produire sur notre sol canons, missiles, avions et véhicules blindés pour garantir notre chaîne d'approvisionnement et donc notre autonomie stratégique, a conduit à laisser à l'Etat une place centrale à la tête d'une économie planifiée pour une politique de défense ambitieuse. L'industrie d'armement a grandi dans l'ombre de l'Etat et grâce à son soutien, au point d'être en capacité d'échapper à son créateur, qui tente pourtant de continuer à le contrôler. Il est même devenu difficile de savoir si cette industrie demeure le bras armé de l'Etat ou n'est plus qu'un de ses fournisseurs. Pour certains observateurs, cela pose une



Chaîne d'assemblage de tanks en 1943.

question : recourir au concept d'économie de guerre n'est-il pas en fin de compte une tentative de refonder la frontière de ce qu'est l'Etat ? La réforme de la DGA, la récente nomination d'un nouveau délégué général et le concept d'économie de guerre en sont peut-être l'ultime manifestation volontaire. L'Etat voudrait reprendre une certaine forme de tutelle, mais en a-t-il les moyens, et surtout les capacités ? Il est permis d'en douter tant les dernières décennies ont montré son incapacité à être un Etat stratège au plan industriel, mais aussi parce que le caractère dual de la plupart des entreprises engagées dans le secteur de la défense pose donc la question de l'impact d'une économie de guerre sur leur autonomie et leur indépendance.

Relocaliser : une priorité ?

Face à la dépendance aux fournisseurs étrangers, le ministère des Armées ambitionne de diversifier les sources d'approvisionnement et de rapatrier certaines activités critiques. Plusieurs dossiers de relocalisation industrielle ont été retenus dont certains pourront peut-être bénéficier des fonds du plan de relance France 2030. Une vingtaine de relocalisations stratégiques sont envisagées par le ministère des Armées. Parmi elles : des coques de bateaux (actuellement commandées dans les pays de l'Est), ou des explosifs pour gros calibres (fabriqués en Suède, Italie et Allemagne). Mais aussi des pièces pour moteurs d'hélicoptères, comme des disques de turbines qui devraient revenir chez Aubert et Duval, en Auvergne, ou encore la fabrication de poudre pour les obus d'artillerie. Les Forges de Tarbes (Hautes-Pyrénées) ont investi 15 millions d'euros pour accompagner un triplement de la production de grands corps creux d'obus de 155 mm, qui nécessitera de doubler les effectifs. Aérospatiale Batteries (ASB) rapatriée à Bourges (Cher) la production de piles amorçables, assurée jusqu'alors par Thales aux Pays-Bas. La relocalisation doit garantir l'indépendance de l'artillerie française, ce composant-clé alimentant l'intelligence des munitions des canons, mortiers et notamment les obus tirés par le Caesar. La question est également posée pour les munitions de petit calibre, que la France ne produit plus depuis 1999, avec la possibilité de réaliser de surcroît une substantielle économie. Et la reconstitution (depuis 2014 déjà !) en Savoie d'une filière quartz de très haute qualité, un matériau essentiel pour la conception de radars ou de systèmes de guidage et de navigation, notamment pour des applications militaires, montre que le mouvement était en gestation avant la guerre en Ukraine

Mais avant de relocaliser, il faudrait déjà empêcher les pépites industrielles stratégiques de passer sous pavillon étranger. FO Métaux a pu agir concernant Photonis, spécialiste de l'optique et de la télé-détection, faisant notamment échouer la tentative de rachat de l'entreprise corrézienne par le britannique Teledyne en 2020. Il avait cependant fallu déplorer la vente de la branche énergie d'Alstom en 2014, par laquelle l'américain General Electric avait mis la main sur les brevets de la turbine Arabelle, qui équipe un tiers des centrales nucléaires dans le monde, mais aussi le porte-avions Charles de Gaulle et les sous-marins nucléaires français. Le rachat de l'ensemble par EDF en 2022, au double du prix de cession de 2014, avait offert un épilogue peu glorieux au dossier. Depuis avril, c'est le sort de la société Segault, dont les 80 salariés fournissent notamment à Naval Group les robinetteries des chaufferies nucléaires qui équipent les sous-marins nucléaires nationaux, qui a été au centre de l'actualité. En cause : le rachat de sa maison-mère par une multinationale américaine qui pourrait ainsi mettre la main sur des technologies de la Marine nationale et les transmettre à Washington. Plusieurs observateurs des affaires de la défense ont fait entendre leur voix pour regretter que la France ne dispose pas d'un équivalent au « Patriot Act » américain qui offrirait un cadre plus protecteur aux activités dites stratégiques des entreprises tricolores. Et encore ne s'agit-il, au travers de ces affaires, que de prise de contrôle de joyaux français par des entreprises étrangères. Il y aurait beaucoup à dire des délocalisations pures et simples, comme celle récemment effectuée par Latécoère, avant de parler de relocalisations. Encore et toujours, comme le répète avec constance FO Métaux, il faut à la France une véritable politique industrielle.

La guerre des prix

Avec près de 2 000 entreprises d'armement capables de produire tout type d'arme ou presque, de la conception à la fabrication, la France se classe en troisième position sur le marché mondial des ventes d'armes, juste derrière les États-Unis et la Russie selon le rapport de référence du Stockholm Institute (Sipri), avec 7,9 % des exportations mondiales. Naval Group pour les navires, Dassault pour les avions de combat, Airbus pour les hélicoptères, Thales pour les communications et le spatial et Nexter pour les chars et les canons (dont le Caesar, qui a acquis son titre de noblesse en Ukraine): avec des commandes se montant à 11,7 milliards d'euros en 2021, l'industrie de défense tricolore se rapproche de ses plus hauts historiques. Si le contexte actuel est marqué par la guerre en Ukraine et le maintien de la lutte contre le terrorisme dans plusieurs régions du monde, la période 2015-2019 avait déjà vu les ventes d'armes augmenter de 5,5 % dans le monde. Sur cette période, le chiffre d'affaires des industriels français avait bondi de 72 % par rapport à la période 2010-2014. Avec une part de 45 % du total des exportations d'armement, l'Europe avait supplanté dès 2019 le Moyen-Orient comme premier client de l'industrie de défense française, selon le ministère des armées. L'année 2022 représente la huitième année consécutive de hausse pour les investissements dans les armées, estimés à 2 240 milliards de dollars. Selon le rapport du Sipri, les dépenses en Europe ont dépassé leur niveau de la fin de la guerre froide.

Le marché est en pleine explosion et tous les pays veulent s'en attribuer un morceau. Si les acteurs français sont en pleine réorganisation pour répondre aux nombreuses commandes reçues et à venir, dynamisés par la future LPM qui leur promet un spectaculaire renouveau industriel, ils ne sont pas les seuls. Outre-Rhin, le pacifisme qui a longtemps dominé le pays et la dénonciation du réarmement européen qui l'accompagnait semblent avoir vécu. En vertu de la règle « pas d'armes dans les zones de combat pour ne pas envenimer les conflits », Berlin n'avait livré à l'Ukraine aux premiers jours de l'invasion russe que... 5 000 casques. Après avoir accepté de livrer des fusils puis des chars de combat, l'Allemagne réfléchit à présent à la fourniture d'avions de chasse. Longtemps infréquentables, les marchands d'armes allemands sont devenus des stars. Le premier d'entre eux, Rheinmetall, a fait une entrée remarquée à la bourse de Francfort au mois de mars après avoir doublé sa capitalisation boursière en un an.



La guerre est aussi commerciale

Derrière l'effet d'aubaine de la crise ukrainienne, il ne faut cependant pas perdre de vue que, des deux côtés du Rhin, la performance est pour le moment le seul fait des industriels. Selon une rapporteuse auprès des députés allemands, « pas un centime » des 100 milliards d'euros promis par le chancelier Olaf Scholz il y a un an n'est arrivé aux soldats, et certains acteurs s'inquiètent de soutenir un effort de guerre qu'ils n'ont pas la capacité à financer seuls. En France, il faudra que les promesses de la LPM 2024-2030 soient tenues, sous peine de voir les champions français trébucher dans la course à l'armement.

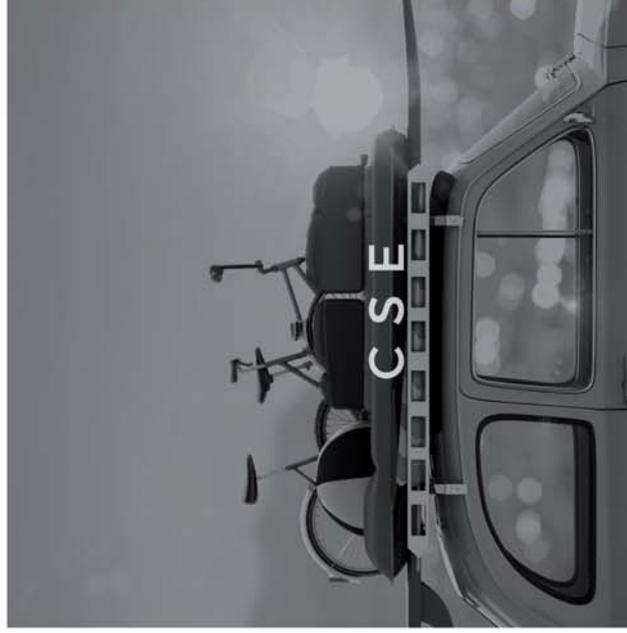
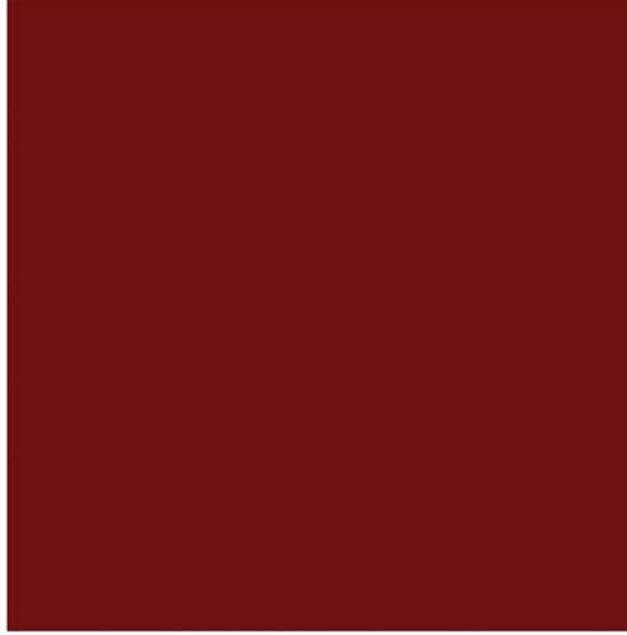
Car derrière les aspects commerciaux, c'est aussi la capacité à maintenir une indépendance et une souveraineté au niveau des équipements de l'armée française qui est en jeu, via le maintien d'une industrie de défense forte et compétitive. De bonnes performances à l'exportation sont cruciales, car ce sont elles qui permettent d'allonger les séries et couvrir ainsi l'ensemble des besoins français malgré des commandes limitées, mais aussi de diminuer les coûts pour rester compétitifs. « Les conflits se développent dans le monde, il y a donc une crainte légitime de bon nombre de nos partenaires qui veulent s'armer vite », expliquait récemment le général Duquesne au quotidien suisse Le Temps. Pour le délégué général du Groupement des industries de l'armement terrestre (Gicat), cela montre l'importance de pouvoir répondre rapidement. Et d'expliquer que ce sont les capacités de livraison rapide de la Corée du Sud qui ont permis à ce pays de vendre du matériel à la Pologne. Etant un pays en guerre, elle détient des stocks et peut livrer très rapidement, des chars par exemple. Les Américains aussi possèdent des réserves importantes, ajoutait le militaire. La France, avec l'absence de stocks qu'induit sa logique de flux tendu, n'aura sans doute pas trop de la nouvelle LPM pour changer de modèle et résister à la concurrence.

Derrière l'horreur des conflits, il ne faut pas occulter la dimension commerciale du sujet. Pour la France comme pour ses concurrents, le conflit ukrainien met la pression sur l'industrie de défense nationale et sa capacité à préserver et même gagner des parts de marché. Si l'Hexagone ne manque pas d'atouts, il lui faut cependant agir pour garder sa place.



En arrière-plan de tout : la rentabilité

ELECTIONS PROFESSIONNELLES





PRUD' HOMME



RETRAITE



ON A TOUS UNE BONNE RAISON DE VOTER
AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES

WWW.FO-METAUX.FR

Actys Expertises

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES *ec*

Notre cabinet d'expertise-comptable **est dédié exclusivement aux représentants du personnel** (CSE, Organisations Syndicales...) **et tourné à 100 % vers vos attentes**. Chaque expertise est **unique, objective et n'a pour seul objectif que de répondre à vos besoins**.

Nos conseils et analyses n'ont de sens que parce qu'ils mettent notre **valeur ajoutée au service de votre négociation** et vous permettent **d'alimenter votre politique contractuelle et de rééquilibrer le dialogue social**.

Notre approche est pluridisciplinaire grâce à une équipe regroupant **des financiers, économistes, juristes, experts en négociation sociale et auditeurs industriels**.

ACTYS-EXPERTISES est basé en région parisienne et nous intervenons partout en France.



01 46 70 60 17



info@actys.expert

Lear : FO reste incontournable

Alors que certains voulaient voir chuter l'équipe FO de Lear Corporation, à Feignies (Nord), elle a fait mieux que résister puisque avec un score qui frise les 30 % à leurs récentes élections professionnelles, les métallos FO y confortent la deuxième place de notre organisation. Ultra majoritaire au 1^{er} collège, où elle rafle 3 sièges sur 5, l'équipe n'a cependant pas trouvé de candidats aux 2^{ème} et 3^{ème} collèges, mais son syndicalisme de terrain a payé chez les ouvriers de la société. « Ce beau résultat est le fruit d'un travail patient et acharné de défense des salariés et de développement du syndicat par l'équipe, et plus particulièrement son délégué syndical Michael Vanderleenen, alias Mika », se félicite le DSC FO Lear Antoine Mendès. Forts de cette solide position, les métallos de Feignies, qui ont aussi bénéficié d'un sacré coup de main de l'USM du Nord, ont à présent 4 ans pour percer aux 2^{ème} et 3^{ème} collèges et, pourquoi pas, ravir la première place.



Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...

Aubert & Duval : enfin le rachat

Aubert et Duval est un rouage stratégique de l'industrie française. Depuis le 28 avril, les salariés de l'entreprise Aubert & Duval, qui fournit entre autres des pièces pour les moteurs du Rafale de Dassault, pour les sous-marins de Naval Group et les centrales nucléaires de Framatome, peuvent enfin souffler :



leur rachat par le consortium formé par Airbus, Safran et Tikehau Capital est enfin acté. La finalisation de cette acquisition intervient cependant 14 mois après l'annonce de la vente de ce fleuron français par le groupe minier Eramet, le temps d'obtenir l'accord de l'autorité chinoise de la concurrence et de la Commission européenne. Avec ses neuf sites français employant près de 3 700 salariés, l'ex-division d'Eramet va être modernisée via un vaste plan d'investissement. L'objectif de l'opération ? Créer « un acteur européen de premier plan dans les pièces et matériaux stratégiques », dicit la direction d'Airbus. A noter que l'État conserve une action spécifique au sein de l'entreprise "pour assurer la défense de ses intérêts stratégiques", indiquent les nouveaux propriétaires. Aussi appelée "golden share", l'action spécifique permet à son détenteur d'opposer son veto à certaines opérations comme une cession à un groupe étranger, voire une montée au capital au-delà d'un certain seuil.

L'industrie recrute !

Renault a annoncé début mai 105 recrutements en CDI et 50 en CDD à Sandouville, usine qui fabrique des véhicules utilitaires pour Renault, Nissan et Renault Trucks, dont le célèbre Trafic. Prévus dans le plan «Re-Nouveau France 2025», ces recrutements sont aussi liés au fort niveau de commandes pour ce véhicule. Une bonne nouvelle pour les équipes de fabrication du site, qui compte déjà 2481 salariés dont 761 intérimaires.

Autre industriel qui recrute : Dassault. L'avionneur double le niveau de ses embauches afin de faire face à des commandes records, prévoyant ainsi 1 000 nouveaux postes en 2023. Plus largement, c'est l'ensemble de la filière aéronautique française qui engage des recrutements massifs afin de faire face à une forte demande. Quelque 25 000 embauches, dont 18 000 en CDI et 7 000 en alternance ou en apprentissage, sont ainsi prévues en 2023, selon le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas).

Il faut aussi se réjouir des 65 000 embauches que la filière nucléaire estime devoir réaliser d'ici à 2033, soit 30 000 créations nettes de postes en 10 ans. Alors que le projet de loi simplifiant les démarches afin de bâtir six nouveaux réacteurs EPR à l'horizon 2035 a été adopté, le groupement des industries du nucléaire français, Gifen, a remis aux ministres de la Transition énergétique et de l'Industrie un rapport sur les besoins réels en compétences de la filière pour la période 2023-2033. Le groupement des industries du nucléaire français, Gifen, a remis le 21 avril aux ministres de la Transition énergétique et de l'Industrie un rapport sur les besoins réels en compétences de la filière pour la période 2023-2033. Un travail qui sera audité par le gouvernement cet été et remis à jour tous les ans. Néanmoins, la question reste posée de savoir si la France a encore les capacités et les compétences pour un programme si ambitieux. Cela fait des années que le nucléaire, fleuron de l'industrie française, était mis au ban de la société. Est-il possible de rattraper aussi rapidement le temps perdu ? FO Métaux appelle de ses vœux, pour relever le défi, des efforts à la hauteur de l'enjeu en matière de formation et d'attractivité de l'industrie.



Latécoère enfin tiré d'affaire ?

Plombé depuis plusieurs années par une situation financière tendue, l'équipementier aéronautique vient d'obtenir un sacré coup de pouce avec l'accord validé le 10 mai par Bercy, qui efface une large partie de sa dette. Est-ce pour autant la fin des ennuis pour les métallos, qui subissent depuis trop longtemps PSE et délocalisations ?

SearchLight Capital Partners, rentré au capital de Latécoère en 2019, avait prévenu : il était prêt à « injecter à nouveau 100 millions d'euros, en plus des 420 millions déjà investis » à condition que « les banques qui ont accordé les PGE, et donc l'État qui les couvre à 90 %, acceptent d'effacer la dette ». Finalement, l'État a accepté « un abandon par les banques de 183 millions d'euros de dette » dont 128 millions de PGE. L'accord prévoit en outre « un rééchelonnement des 85 millions d'euros de PGE maintenus qui devront être remboursés par l'entreprise » en contrepartie de la recapitalisation de Latécoère à hauteur de 100 millions d'euros par Searchlight.

Mais pour une fois, un volet de l'accord concerne « des engagements de l'actionnaire en termes de maintien de l'emploi, des sites industriels et des centres de décision », ce qui explique pourquoi le groupe a promis dans la foulée de conforter « son implantation toulousaine [...] avec d'autres investissements prévus pour son site industriel de Montredon, en se concentrant sur les activités à forte valeur ajoutée ». « C'est sur l'insistance de notre Fédération, qui a plaidé pour Latécoère à Bercy, que ces garanties ont été incluses, révèle le secrétaire général FO Métaux Frédéric Homez. Vu que c'est l'État qui prend en charge le sauvetage de Latécoère avec des fonds publics,



il était indispensable d'obtenir des contreparties. » Une conversion en capital d'un montant limité de la dette résiduelle de PGE – a priori pas plus de 10% – devrait également intervenir. Dommage qu'elle n'aille pas au-delà : pour FO, l'État tenait là le moyen d'une véritable montée au capital via la BPI, et donc de réelles possibilités de peser.

Car l'afflux d'argent frais ne garantit pas que l'entreprise va revoir sa stratégie, celle-là même qui l'a menée dans une impasse. Croissance externe mal maîtrisée, cumul d'erreurs stratégiques, absence de certains grands programmes aboutissant à une baisse des volumes, faible diversification : autant de choix qui ont creusé la dette pour aboutir à la situation actuelle. Derrière, entre délocalisations et PSE à répétition, ce sont surtout les salariés qui ont payé les erreurs de Latécoère. Il faudra donc veiller à ce que la restructuration ne se limite pas à éponger un passif financier tout en minimisant les risques d'une dette qui continue de se creuser, et à ce que les salariés y trouvent aussi leur compte, tant en termes de salaires que de conditions de travail. Pour la Fédération, Latécoère se doit d'avoir un projet industriel favorisant l'activité et l'emploi sur notre territoire, car cette entreprise ne doit pas oublier son origine.

Constellium Issoire : vers la reconquête

Le 27 mars, les métallos FO de Constellium Issoire, dans le Puy-de-Dôme, se sont retrouvés pour l'assemblée générale de leur syndicat. Autour du secrétaire fédéral Paul Ribeiro et du secrétaire général de l'UD63 Frédéric Bochart, ils sont revenus sur les résultats des élections professionnelles et ont renouvelé leur bureau.

Le site d'Issoire a toujours été la poule aux œufs d'or du groupe et l'année qui vient de s'écouler n'a fait que le confirmer, puisqu'un record a été battu concernant les bénéficiaires. Lesquels ruissellent assez peu sur les salariés, au point que FO a dû revendiquer un complément d'intéressement à la hauteur de ces bons résultats, comme l'a montré le rapport d'activité présenté par Alain Baudelot, qui siège pour FO au comité de groupe. Au-delà de la question du pouvoir d'achat, c'est aussi du poids de FO pour le défendre qu'il a été question durant l'assemblée générale. Car le syndicat a encaissé un rude coup aux dernières élections professionnelles qui l'ont vu passer de 49 % à 27 % de représentativité. De l'introspection collective qu'a permise la réunion sont ressorties plusieurs éléments de réflexion, comme notamment un poids peut-être trop important sur les épaules d'une poignée de membres, qui ont fini par craquer sous la pression, et une équipe qui se reposait trop sur eux. Les métallos ont également des difficultés à aller au contact des salariés sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie pour la défendre et valoriser ses avancées. En fin de compte, c'est la relation de confiance avec les salariés qui n'a pas été suffisamment entretenue.

Mais les métallos FO n'en ont pas moins des raisons d'espérer. En premier lieu, l'arrivée



de femmes et de jeunes est en train de créer une nouvelle dynamique que Fabien Gaillot, élu secrétaire du syndicat à l'issue de l'AG, va faire vivre avec la nouvelle équipe. Ensuite, parce que la mise en place de la nouvelle classification est à présent vue comme une opportunité à saisir, avec l'aide de la formation fédérale. « En répartissant la charge de travail, les rôles et les moyens entre les militants, en choisissant d'être plus offensifs, mais aussi en misant sur l'alliance de l'expérience des anciens et l'énergie de la jeune génération, résume Paul Ribeiro, les métallos de Constellium ont décidé de ne pas se laisser abattre et de sonner l'heure de la reconquête. »

Haute-Marne : une USM combative



Terre de sidérurgie et d'industrie lourde, la Haute-Marne a payé un tribut élevé à la récente crise et il a fallu toute la détermination des équipes FO pour limiter la casse. Cette année, c'est l'inflation qui était l'invitée non officielle au congrès de leur USM, ce 25 avril. Les métallos ont dû plus d'une fois batailler lors des NAO dans les entreprises, allant parfois jusqu'au conflit pour arracher des augmentations à la hauteur de l'explosion des prix, et à chaque fois, ils ont pu compter sur leur USM, comme l'a montré le rapport d'activité présenté par leur secrétaire William Olivo. La structure a également été un des moteurs de la mobilisation en Haute-Marne lors du combat contre la réforme des retraites et s'est, une nouvelle fois, affirmée comme un acteur incontournable de la vie sociale, industrielle et économique du département. Malgré ces lourds dossiers et une conjoncture peu favorable, l'USM a aussi œuvré au développement syndical et entend bien poursuivre dans cette voie.

Géraldine Nivon est ensuite intervenue pour évoquer le fonctionnement de la coordination des USM du Grand Est et les outils que les métallos FO ont choisis pour maximiser l'efficacité de leurs échanges et de leurs actions. Elle est également re-

venue sur les nombreuses négociations en cours et à venir dans la région. Gérard Ciannarella a poursuivi sur les USM, et plus particulièrement le groupe de travail qui les concerne et dont les conclusions seront présentées en juin, avant de faire un point sur la formation et l'offre de notre Fédération en ce domaine. Anna Morel a parlé de la réforme des retraites, du forum de développement de la Confédération et des moyens d'accroître la visibilité de l'organisation. Frédéric Homez a conclu par un point sur les dossiers qui occupent notre organisation au plan national, et notamment le copieux agenda des négociations déterminé avec l'UIMM et qui mobilisera l'équipe fédérale dans les prochains mois.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de William Olivo (secrétaire), Nicolas Kitynsky et Cendrine Pitollet (secrétaires adjoints), Pascal Bourgeois (trésorier), Laurent Le Solleu (trésorier adjoint), Cédric Hinderschiette, Gérard Thilly et Anthony Pele (membres).

Les métallos FO de Haute-Marne se sont retrouvés le 25 avril pour le congrès de leur USM à Saint-Dizier. Réunis autour de leur secrétaire William Olivo, en présence du secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez, des secrétaires fédéraux Géraldine Nivon et Gérard Ciannarella, ainsi que de la secrétaire générale de l'UD52 Anna Morel, ils sont revenus sur les difficultés de leur territoire et les moyens de les affronter.

Métaux de Reims : un nouveau départ

Les métallos FO de Reims et ses environs se sont retrouvés le 11 mars autour de leur secrétaire Jean-Claude Delattre pour l'assemblée générale de leur syndicat des Métaux. En présence des secrétaires fédéraux Géraldine Nivon et Gérard Ciannarella, de la secrétaire générale de l'UD de la Marne Sylvie Szeferowicz et de la secrétaire de l'USM 51 Christine Augier, ils se sont attelés à la remise à plat des Métaux en vue de leur redémarrage. Redevenir le centre de gravité de toutes les sections syndicales de métallos FO de l'agglomération rémoise, telle est l'ambition de la structure. Dans cette optique, les militants ont élu un nouveau bureau à la tête duquel Jean-Louis Lenoble remplace désormais Jean-Claude Delattre. « Il s'agit de remettre notre structure en ordre de bataille afin de repartir aussi tôt que possible au développement et à la conquête syndicale », a résumé le nouveau secrétaire.

Pour ce faire, il pourra compter sur le soutien de l'UD et sur celui de l'USM de la Marne, dont la secrétaire Christine Augier a d'ailleurs informé les militants, au cours d'une intervention centrée sur la formation syndicale, des prochaines dates des stages fédéraux, auxquels ils sont chaudement conviés. Géraldine Nivon est ensuite intervenue sur l'actualité nationale, et plus particulièrement le combat contre la réforme des retraites, rappelant également les différences entre USM et syndicats des Métaux. Gérard Ciannarella est venu compléter le propos par un développement sur les USM,



qu'il coordonne au plan national, et sur la formation fédérale. Enfin, les participants ont bénéficié d'une présentation par Malakoff Humanis du Degré Élevé de Solidarité, obtenu par notre organisation dans le cadre de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, et plus précisément son volet protection sociale, qui a été déployé en début d'année.

L'USM de Corrèze poursuit son développement

Le 25 avril, les métallos FO de Corrèze se sont retrouvés à Brive-la-Gaillarde pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour du secrétaire fédéral Edwin Liard, de la secrétaire générale de l'UD19 Elisabeth Imberteche et du secrétaire adjoint de l'USM Philippe Martin, ils ont tiré le bilan de l'année écoulée et se sont penchés sur les défis que l'équipe entend relever.

Si la Corrèze ne compte pas parmi les départements les plus industrialisés de France, les métallos FO n'y sont pas moins actifs et déterminés à faire grandir notre organisation. Depuis la fermeture de l'équipementier automobile BorgWarner, c'est Photonis, où FO est incontournable, qui fait figure de locomotive industrielle. Depuis l'intervention déterminante de notre Fédération, il y a trois ans, pour empêcher le passage sous pavillon américain de ce spécialiste des systèmes de vision nocturne, cette entreprise, désormais considérée comme stratégique, a changé de dimension en renforçant sa position dans le monde et en élargissant son champ de compétences. Aujourd'hui, sa santé est des meilleures et elle prévoit de nombreux recrutements. Son équipe de militants, elle, ne cesse de se renforcer et d'agir avec l'USM pour le développement syndical. Dans ce domaine, l'USM ne ménage pas ses efforts, participant à un grand nombre de PAP et réalisant des opérations de tractage dans toutes les entreprises où se tiennent des élections professionnelles. C'est d'ailleurs ce qui a permis



récemment la création d'une nouvelle section syndicale dans les services automobiles, chez Midi Auto 19. Edwin Liard est venu enrichir ces échanges sur le développement syndical en rappelant la très large gamme d'outils et d'aides mise en place par notre Fédération pour épauler les équipes, de la boutique en ligne aux nombreux modules de formation fédérale. Il est également revenu sur le prochain déploiement de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie au 1^{er} janvier 2024 et sur les enjeux que cela représente pour notre organisation, notamment sur les nouvelles classifications. Les conséquences de ce dernier point sur les minima territoriaux ont d'ailleurs également été évoquées par les métallos dans le cadre plus large de la question des salaires. Le secrétaire fédéral, après avoir détaillé les nombreuses négociations qui attendent notre Fédération, a conclu en donnant rendez-vous à l'équipe de l'USM à Paris, le 17 octobre prochain, pour la journée des USM.

USM de l'Allier : la question des salaires

Les syndicats FO de l'Allier se sont retrouvés à Commentry le 29 mars pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Michel Lagrange et de la trésorière adjointe de l'UD03 Sophie Harlay, les métallos FO ont fait un point assez large sur l'actualité ainsi que sur les nombreux dossiers que traite notre organisation dans le département.

Safran, Bosch, Essieux de Bourgogne, Forecreu, Ligier, Amis, Erasteel, les sections syndicales PSA ... les implantations FO de l'Allier étaient bien représentées lors de l'assemblée générale de l'USM, le 29 mars. En cette période de forte inflation, la question du pouvoir d'achat a fait l'objet d'un tour de table qui a montré les bons résultats de notre organisation dans ce domaine. Syndicat de la fiche de paie, FO a pu obtenir, lors des NAO, des augmentations de salaires s'étalant de 2 % à 5,6 % selon les entreprises. Au niveau du département, FO, qui y est la première force syndicale, a réussi à négocier avec l'UIMM une augmentation de 8,8 % sur l'année. Les métallos sont également revenus sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, qui va se déployer au 1^{er} janvier 2024. Tous ont relevé avec satisfaction la mise en place pour tous les salariés de la métallurgie d'une prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2023. Ce dispositif garantit, entre autres, un maintien de salaire à 74 % du salaire brut en cas de maladie et un capital décès équivalent à 2 années de salaire brut ou rente d'éducation (avant ce dispositif, 48 % du salaire seulement était assuré).



Les échanges ont également porté sur le combat contre la réforme des retraites, auquel les métallos FO participent massivement. « On se bat contre des moulins à vent, on ne nous écoute plus ! s'est insurgé Sophie Harlay. Et plus le Président intervient et plus les gens seront dans la rue. Nous ne poursuivons qu'un seul but, obtenir le retrait définitif, les syndicats sont solidaires en cela. » Elle a conclu en relayant l'appel de l'intersyndicale à participer aux prochaines manifestations.

IMPACTS DE LA MALADIE SUR LA RETRAITE

Au cours de sa carrière professionnelle, un assuré peut avoir eu des périodes d'interruption pour raison de santé. Ces périodes sont-elles prises en compte pour la retraite ? Ont-elles un impact sur le montant de la pension ? Voici les règles à connaître pour la retraite de base et la retraite complémentaire des salariés du privé.

Arrêt maladie : quel impact sur la retraite

Les arrêts maladie de courte durée n'ont pas de conséquence sur le calcul des droits à la retraite.

Régime de base de l'assurance vieillesse

Les périodes indemnisées au titre de l'assurance maladie peuvent être assimilées à des trimestres d'assurance. L'intéressé doit avoir la qualité d'assuré social avant la période à valider.

Ces trimestres sont reportés automatiquement sur le relevé de carrière, avec un **maximum de 4 trimestres par année civile**. Aucun salaire n'est reporté sur le relevé de carrière pour ces périodes.

Contrairement à des trimestres cotisés, ces périodes ne sont pas toujours prises en compte pour le droit à certains dispositifs de retraite, notamment les retraites anticipées.

Maladie, accident du travail ou maladie professionnelle

Les arrêts sont pris en compte dans les conditions suivantes :

- le trimestre au cours duquel est perçu le 60e jour d'indemnisation en congé maladie est compté ;
- ensuite, on compte **1 trimestre par période de 60 jours d'indemnisation**.

Caisse des Français de l'étranger

Depuis 2014, les indemnités journalières maladie versées au titre de l'assurance volontaire, ne permettent plus de valider des trimestres assimilés.

L'invalidité

- un trimestre est validé pour chaque trimestre civil qui comprend 3 mensualités de paiement de la pension d'invalidité ;
- avant le 01/10/1986, un trimestre est validé pour chaque trimestre civil qui comprend le paiement de la pension d'invalidité.

Les périodes de maternité

- naissance avant 2014 : le trimestre civil de l'accouchement est validé ;
- naissance à partir de 2014 : un trimestre est validé pour chaque période de 90 jours d'indemnités journalières au titre de la maternité.

Cliquer ici pour plus de renseignement :



Régime complémentaire Agirc-Arrco

Prise en compte de la période d'incapacité de travail

L'assuré doit, au titre de la période d'incapacité de travail, d'une durée supérieure à **60 jours consécutifs**, recevoir du régime général de la sécurité sociale, du régime des assurances sociales agricoles ou du régime minier :

- soit des indemnités journalières au titre de la maladie, de la maternité ou d'un accident ;
- soit une pension d'invalidité ou une rente allouée en réparation d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle et correspondant à un taux d'incapacité permanente des 2/3 au moins (soit 66,66%).

Attribution des points retraite

Dès lors que l'arrêt de travail est supérieur à 60 jours, des points Agirc-Arrco peuvent être attribués à **partir du 1er jour d'arrêt**

En principe, ces points sont calculés sur la base des droits inscrits au compte du salarié l'année précédant celle au cours de laquelle l'arrêt de travail est intervenu

La caisse de retraite calcul la **moyenne journalière des points** de retraite en divisant le nombre de points obtenus au cours **de l'année n-1** par 365 (ou le nombre de jours correspondant si l'année est incomplète). Cette moyenne s'applique à chaque jour d'arrêt.

Si aucun point n'a été acquis l'année n-1, la moyenne journalière est calculée à partir des points obtenus l'année n pendant la période qui précède l'arrêt de travail.

Dans tous les cas, le total des points attribués au titre de l'incapacité de travail au cours de l'année n ne peut pas être supérieur au montant des points obtenus au cours de la période de référence (n-1 ou n)

L'attribution des points cesse, lorsque le salarié cesse de percevoir :

- des indemnités journalières ;
- sa pension d'incapacité, ou si le degré d'incapacité devient inférieur à 50% dans le cas d'une rente au titre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ;
- à la date d'effet de la liquidation de la pension de retraite complémentaire et, au plus tard, à l'âge du taux plein sans condition de durée d'assurance (67 ans pour les générations nées à compter du 1er janvier 1955).

Si vous souhaitez en savoir plus,
contactez KLESIA :
expert-retraite@klesia.fr

ASB

change de dimension

Chez le leader mondial des piles thermiques Aérospatiale Batteries (ASB), à Bourges (Cher), les métallos FO ont endossé ce 19 avril un nouveau costume, leur section syndicale étant devenue un syndicat. C'est en présence du secrétaire fédéral Gérard Cianarella, du secrétaire de l'USM18 Stéphane Carré et du secrétaire de la section David Jolivet que s'est déroulée l'opération.

Même nom, mais nouveau statut pour FO ASB, section syndicale située à Bourges, devenue syndicat ce 19 avril. En ce jour historique pour les métallos de ce spécialiste de la pile thermique, qui vient d'annoncer la relocalisation de la production de piles amorphes pour munitions, son secrétaire David Jolivet a retracé la longue épopée de FO au sein de l'entreprise, en remontant à la création de la section syndicale, en 1994, autour d'un petit noyau de métallos venus de SAFT (concepteur et fabricant d'accumulateurs électriques à usage industriel), rapidement renforcé par celles et ceux qui sont aujourd'hui les figures historiques de FO dans l'entreprise, et dont il a pris la succession après les élections professionnelles de 2013, qui ont également été suivies d'un fort développement de l'entreprise et « d'une vague d'adhésions des salariés à notre organisation », a rappelé le secrétaire du syndicat. Il a d'ailleurs salué tous ces salariés qui font confiance à FO et lui permettent de grandir, sans oublier de remercier la Fédération pour son aide, notamment via la formation fédérale, l'UD18 et son secrétaire général Pierre Lemmet ainsi que le DSC FO de MBDA Xavier Pesson. « Ce sont aussi ces soutiens qui



nous ont aidé à faire de FO la première organisation syndicale d'ASB, s'est-il félicité. Notre transformation en syndicat acte notre nouvelle force, nous projette dans l'avenir, nous donne une plus grande autonomie, ce qui va nous permettre d'amplifier notre développement et de solidifier l'engagement de tous. »

Stéphane Carré a profité de l'occasion pour revenir sur les négociations territoriales, tandis que Gérard Cianarella a félicité les métallos au nom de notre Fédération avant d'évoquer la question des salaires ainsi que les nombreuses négociations à venir dans la métallurgie. Après avoir enchaîné sur un rapide point concernant la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie et les nouveautés du site Web FO Métaux, il a donné rendez-vous à tous à Amiens, en juin 2024, pour le prochain congrès fédéral.

Hervé « Fernand » Levêque nous a quittés

C'est avec tristesse et émotion que la Fédération FO de la métallurgie a appris le décès d'Hervé Levêque le 5 mai 2023, à l'âge de 69 ans.

Pour beaucoup de salariés de Stelia Composites, il était « Fernand », surnom hommage à son sourire à la Fernandel, qui lui allait comme un gant depuis son service militaire. Pour les métallos FO, il était aussi un syndicaliste convaincu, toujours prêt à se mobiliser pour aider les salariés et ne reculant jamais devant la difficulté.

Après plusieurs années d'intérim, il était rentré chez Composites Aquitaine à Saunès, en Gironde, (devenu par la suite Stelia Composites et aujourd'hui Airbus Atlantic Composites), où il était resté jusqu'à sa retraite, en 2015. Il y avait rencontré FO et le courant était immédiatement passé pour cet homme révolté par les injustices du monde du travail, qui avait trouvé dans notre organisation des valeurs humaines et sociales résonnant avec les siennes. Pendant plus de vingt années, il a été délégué syndical FO, toujours à l'écoute des autres, déterminé à faire bouger les lignes, « parfois en gueulant même un peu fort, se souvient Stéphane Bessin, qui lui a succédé, mais c'est comme ça qu'on l'aimait ». Peu avant l'heure de la retraite, il avait organisé progressivement à son intention le passage du flambeau syndical, l'amenant petit à petit dans toutes les négociations et en lui apprenant toutes les ficelles de la négociation. C'est avec le pragmatisme et le sens des responsabilités qui le caractérisaient qu'il avait choisi de raccrocher, ne se sentant plus assez en phase avec la nouvelle génération pour la défendre efficacement.

« La priorité, ce n'était pas lui mais le syndicat », résume son fils Raphaël, à qui il a par ailleurs transmis le « virus », et qui est délégué du personnel (FO, évidemment !)

chez Sabena Technics (ex Sogerma). Derrière le syndicaliste, ses amis appréciaient aussi l'homme épris de nature et de grands espaces, un besoin qu'il partageait avec son frère Bernard, compagnon d'une vie, avec lequel il ne manquait jamais une partie de pêche, l'ouverture de la chasse ou la cueillette des champignons. Au-delà de la soif de justice sociale, c'était aussi une joie de vivre et un humour qui manquent déjà à tous.

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez adressent leurs sincères condoléances à celles et ceux qui l'ont connu et aimé, avec une pensée particulière pour sa femme Francine, sa fille et ses trois fils, ainsi que ses petits-enfants.



Elections du CSE : désigner un représentant

Après pas loin d'un an d'études autour des élections CSE, concentrons-nous dorénavant sur l'après élection et sur les désignations possibles en nous focalisant d'abord sur la désignation d'un représentant syndical au CSE

I - Qui peut désigner un représentant syndical

Dans les entreprises dont l'effectif est supérieur à 50 salariés, les syndicats représentatifs peuvent désigner un représentant syndical au CSE. Cette représentativité doit être appréciée au niveau du périmètre dans lequel intervient la désignation, entreprise ou établissements.

En présence de plusieurs établissements distincts, la représentativité se vérifie au niveau de chaque CSE d'établissement avec donc possibilité de désigner un RS dans les périmètres des CSE d'établissements où l'organisation syndicale est représentative.

Chaque OS représentative peut désigner un RS au CSE central d'entreprise si l'organisation syndicale est représentative sur ce périmètre de l'entreprise (on prend en compte toutes les voix acquises sur chaque CSE d'établissement).

Les conditions d'ouverture du droit, pour un syndicat, de désigner un représentant au comité social et économique (CSE) s'apprécient à la date des dernières élections professionnelles. C'est ce qu'a décidé la Cour de cassation dans un arrêt récent du 22 mars 2023 n°22-11.451, confirmant ainsi pour le CSE sa jurisprudence rendue au sujet du comité d'entreprise.

Pour rappel, un syndicat est représentatif lorsqu'il remplit les critères légaux cumulatifs, à savoir le respect des valeurs républicaines, l'indépendance, la transparence financière, une ancienneté de deux ans, une audience électorale minimale, une influence s'apprécient par l'activité et l'expérience et la justification de cotisations et d'effectifs suffisants.

II - Qui peut être désigné en tant que représentant syndical ?

Dans les entreprises de 50 à 300 salariés, le délégué syndical est automatiquement le RS au CSE alors que dans les entreprises d'au moins 300 salariés, chaque organisation syndicale représentative dans l'entreprise ou l'établissement peut désigner un RS qui n'est pas forcément le DS.

Le RS au CSE est obligatoirement choisi parmi

les salariés de l'entreprise ou de l'établissement dès lors qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité au CSE prévues par le code du travail lors des élections du CSE.

La personne désignée comme RS doit ainsi être âgé de 18 ans au minimum, travailler dans l'entreprise depuis 1 an au moins, ne pas avoir de lien avec l'employeur, ne pas lui être assimilée par une délégation d'autorité, ne pas être déchu de ses droits civiques

Le RS au CSE central est choisi soit parmi les représentants de cette organisation aux CSE d'établissement, soit parmi les membres élus du CSE central.

Un salarié ne peut pas siéger simultanément au CSE en qualité à la fois de membre élu (titulaire ou suppléant et de RS, c'est-à-dire que le salarié doit opter entre son mandat élu du CSE et la fonction de RS, en raison du fait que les fonctions délibératives de l'élu ne peuvent se cumuler avec celles consultatives du représentant syndical comme l'a rappelé la Cour de Cassation par un arrêt du 11 septembre 2019 (N°18-23.764). A défaut sa désignation en tant que RS peut être déclarée nulle.

Récemment, dans un arrêt du 22 janvier 2020 (n°19-13.261), la Cour de cassation a renforcé cette interdiction en précisant qu'un accord collectif ne pouvait déroger à cette règle.

Une organisation syndicale représentative ne peut désigner qu'un seul représentant syndical au CSE d'entreprise ou d'établissement, sauf convention ou accord collectif plus favorable.

Une désignation de RS d'entreprise ou d'établissement peut être contestée dans les 15 jours de cette dernière.

III - Prérogatives d'un représentant syndical

Il est désigné par une OS représentative afin qu'il représente l'OS lors des réunions du CSE au cours desquelles il dispose d'une voix consultative, et pour lesquelles il est convoqué en même temps que les élus au CSE.

Ainsi, il peut uniquement prendre la parole et donner la position de son syndicat sur les sujets évoqués sans pouvoir participer aux votes.

Le fait de refuser pour un employeur de donner la parole à un représentant syndical peut caractériser un délit d'entrave au fonctionnement du CSE.

Le rôle du RS au cours des réunions est d'exprimer les revendications de son OS, d'émettre des observations et d'exprimer son avis sur les questions abordées, de conseiller les membres titulaires du CSE.

Le RS doit recevoir les mêmes informations que les membres élus du CSE.

Il est tenu à une obligation de discrétion concernant les informations présentées comme confidentielles par l'employeur.

Le temps passé à ces réunions doit être rémunéré comme du temps de travail.

IV - Heures de délégation

Seuls certains RS au CSE disposent d'un crédit d'heures de délégation de 20 H par mois pour exercer leurs missions.

Il s'agit des RS au CSE dans les entreprises d'au moins 501 salariés, des RS au CSE central dans les entreprises d'au moins 501 salariés dont aucun des établissements distincts n'atteint ce seuil.

Un accord collectif peut prévoir des règles différentes en matière d'heures de délégation des RS au CSE.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les RS au CSE dispose de la possibilité de se déplacer hors de l'entreprise et de circuler librement dans l'entreprise durant les heures de délégation. L'exercice de leurs fonctions ne doit toutefois pas apporter de gêne importante à l'accomplissement du travail des salariés.

V - Durée du mandat

Le Code du travail ne prévoit pas de durée pour le mandat de représentant syndical au CSE.

Ce mandat prend fin de plein droit lors du renouvellement des membres du CSE puisque c'est à cette occasion que sont appréciées les conditions de représentativité syndicale permettant la désignation dudit représentant.

Le mandat peut également prendre fin à la suite de la démission de son mandat par le représentant syndical, de la rupture de son contrat de travail ou d'une décision du syndicat.

Des métaux et des mots

Le mot du mois : Défense



La Palice, qui était militaire, aurait pu le dire : si tout le monde ne cherchait qu'à se défendre sans jamais vouloir attaquer, aucun pays n'aurait besoin d'armée. Hélas ! La volonté de conquête est si universelle qu'il vaut mieux parer aux menaces. C'est tout l'objet

de la *défense nationale*, dont les aspects industriels et financiers occupent le dossier de ce numéro.

Preuve de cette nécessité, le mot latin *defensa* vient du verbe *defendere*, construit avec le préfixe de- (« hors de ») sur le verbe archaïque *fendere* (« attaquer »), dont est également issu *offendere* (« offenser »). En somme, *se défendre* n'est rien d'autre que se « désattaquer ».

Le mot entre dans des expressions toutes faites comme la *défense passive*, la *légitime défense*, la *self défense* ou encore le fait, pour une équipe, de *jouer en défense*, tactique un peu frustrante pour les supporters. Le terme est surtout accolé à tout ce qui mérite d'être protégé, valorisé : l'on parlera ainsi, non seulement de la défense de la patrie, mais encore des libertés, de l'orthographe ou du patrimoine, et bien sûr de l'industrie. Par ailleurs, tout prévenu cité devant un tribunal a droit à une défense, assurée par un *défenseur*, son avocat ; s'il est mis en difficulté par l'accusation, il ne restera donc pas *sans défense*, mais se retrouvera sur la *défensive*. Dans un autre ordre d'idées, si votre organisme est attaqué par un microbe ou un virus, souhaitons que vous disposiez de bonnes *défenses immunitaires*.

Enfin, *défense* est également synonyme d'interdit, puisque l'on vous *fait défense* contre une parole ou action, qui est donc *défundue*. « Défense d'afficher », proclament ainsi des inscriptions sur un mur en faisant référence à la fameuse loi (sur la presse) du 29 juillet 1881.

Quant aux *défenses d'éléphant*, et de quelques autres animaux, leur allure dissuasive en justifie le nom, mais leur pointe acérée en ferait à l'évidence une arme de combat. Où situer la limite ? On en revient à notre question initiale, en se souvenant du reste que selon le dicton bien connu, la meilleure défense, c'est l'attaque.

Sudoku

				7						
3	2		4						1	
8	1							3		
				6						5
		2	7	5	8	6				
6				9						
		3							2	1
	5				6			3	9	
				3						

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 629

6	9	1	3	5	4	7	8	2		
5	2	8	1	7	9	4	6	3		
7	3	4	8	2	6	1	9	5		
4	1	6	2	3	7	8	5	9		
9	8	7	4	6	5	3	2	1		
2	5	3	9	8	1	6	4	7		
3	4	5	7	9	8	2	1	6		
8	7	9	6	1	2	5	3	4		
1	6	2	5	4	3	9	7	8		

Mots croisés n° 630

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B											
C											
D											
E											
F											
G											
H											
I											

Solution du n° 629

A	B	R	E	V	I	A	T	I	O	N
S	O	U	S	E	S	T	I	M	E	E
C	R	S	R	I	E	M	A	N	N	
E	D	E	N	S	R	M	O	U		
N	D	I	V	M	E	L	P			
D	E	F	A	I	T	E	R	O	H	
A	M	I	N	E	R	I	G	A		
N	E	G	O	C	I	A	T	E	U	R
T	R	E	F	I	L	E	U	S	E	S

Horizontalement

A. Met son empreinte au net. B. La France d'en bas. C. Dans la foule, c'est moins frais. Un peu de laurier. Limites de temps. D. Siège à Rungis. Ville du Japon. Employé toujours tendu. E. Bénéficie d'un certain battage. Avec le renfort de l'informatique. F. Prénom serbe aussi bien que croate. Tremplin de Rocard. G. Quand on a un mauvais fond. Suffit à l'oreille. Point de chute ennuyeux. H. Incitent à jouer le neuf. I. Menace la charpente.

1. Ici, un rappel à l'ordre s'impose. 2. Là, une correction. 3. Se montrèrent comme à la parade. 4. Pour se faire une toile. Au-dessus du sol. Collées dans l'œil. 5. Une par préfecture. Pour un congé en Bretagne. 6. Sur la Mer Rouge. S'avance, mais se fait doubler. 7. Roche. Beaucoup de mémoire. 8. Prouve l'identité. Bref moment de détente. 9. Tiré du néant. Lac des Pyrénées. 10. Pas pour toutes les oreilles. 11. On y vient pour un coup de main.



Aujourd'hui plus que jamais,
nous sommes à vos côtés

Partenaires historiques, la FO Métaux et Malakoff Humanis partagent un attachement commun pour la protection sociale solidaire. Attachement qui se concrétise par notre labellisation en santé et prévoyance.

Comptez sur nous pour la mise en œuvre de votre nouveau régime de protection sociale de branche : parce que le secteur de la métallurgie ne ressemble à aucun autre, nous mettons en œuvre une protection sociale unique.



**LES ACTIONS DE PRÉVENTION,
D'ACTION SOCIALE
ET D'ACCOMPAGNEMENT
POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE
L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIALE
CIVILE ET MILITAIRE.**



Mutuelle
Solidarité
Aéronautique

MSAé

MSAé / Mutuelle Solidarité Aéronautique CS 700 69 / 13726 Marignane cedex.
Mutuelle régie par le code de la Mutualité livre III.